

aide et de l'offrir à de meilleures conditions. A l'heure actuelle, l'aide canadienne, sous toutes ses formes, atteint environ 300 millions de dollars par an, ce qui représente environ les trois cinquièmes d'un pour cent de notre produit national brut. A une époque où le niveau de l'assistance aux pays en voie de développement a eu tendance à s'immobiliser, le Canada a décidé d'accroître sa contribution au développement international d'un montant approximativement égal à 1 p. 100 de son produit national brut au début des années 70.

Les conditions de l'aide canadienne ont toujours été relativement favorables. Au début, la presque totalité de notre aide était versée sous forme de dons et ceux-ci continuent de représenter une proportion importante de nos déboursés. Lorsque le niveau de l'aide a été rehaussé et qu'on a décidé d'offrir de l'aide sous forme de prêts, on en a arrêté les conditions en se fondant sur celles qu'offrait l'Association pour le développement international, c'est-à-dire aucun intérêt, dix années de grâce et remboursement au cours d'une période subséquente de quarante ans. L'an dernier, on a même supprimé les frais de service qui étaient de trois quarts d'un pour cent, dans le cas de ce genre d'assistance. Nous nous sommes rendu compte, cependant, que certains pays en voie de développement étaient en mesure de faire des emprunts à des conditions un peu plus onéreuses et pour répondre à ce besoin particulier, nous avons inauguré un prêt portant intérêt à trois pour cent et comportant sept années de grâce et échéance dans trente ans.

Le troisième genre de prêt disponible est, bien entendu, celui qui est consenti sous l'empire de la Loi canadienne sur l'assurance des crédits à l'exportation. Il s'agit de prêts commerciaux mais qu'on peut quand même considérer comme des prêts d'assistance au développement parce que les conditions de ces prêts sont plus généreuses que celles que les exportateurs canadiens pourraient accorder seuls. Nous incluons ces prêts dans nos données sur notre programme d'aide parce que les organismes internationaux en tiennent compte pour mesurer le flot des ressources, tout en reconnaissant que leur premier objet est de rendre service à l'exportateur canadien. Déjà, les crédits à l'exportation représentaient près du tiers de l'ensemble de notre programme, mais au cours de l'année qui vient de se terminer, ils n'en représentaient que le sixième et l'on compte que la proportion diminuera chaque année.

Le Canada continue d'insister pour que son aide prenne la forme de biens et de services d'origine canadienne, autrement dit; de rattacher son aide à l'approvisionnement au Canada. Nous agissons ainsi par habitude plutôt que par conviction, car nous nous sentons enclins à approuver les idées exprimées dans la recommandation adoptée par le Comité d'assistance au développement en juillet 1965, qui se lisait en partie comme il suit:

"L'aide conditionnelle peut entraîner de lourdes restrictions à la liberté du récipiendaire de choisir librement les sources les plus appropriées d'approvisionnement sur le marché international. Pour ce qui est de l'assistance bilatérale, les États membres devraient collectivement et individuellement, à moins qu'ils ne soient entravés par de graves difficultés de balance des paiements s'efforcer de réduire progressivement l'ampleur des restrictions qu'ils imposent pour finir par les supprimer dans toute la mesure possible."